



EN QUOI LES **USAGERS** ET LES **CITOYENS** PEUVENT-ILS
CONTRIBUER À LA PERFORMANCE DU SYSTÈME DE SANTÉ ?
Vendredi 28 et samedi 29 août 2015 - Tours



DOSSIER DE PRESSE

L'appel aux citoyens et aux usagers du système de santé

Conférence de presse mardi 5 mai -10h

A la Délégation territoriale de l'ARS Centre – Val de Loire



En présence de :

- **Philippe Damie, Directeur général de l'ARS Centre – Val de Loire**
- **Christian Anastasy, Directeur général de l'ANAP**
- **Dr Emmanuel Rusch, Représentant de la CRSA Centre – Val de Loire**
- **Danièle Desclerc-Dulac, Présidente du CISS**

Contacts ANAP :

Amah Kouévi – Responsable communication - Tél. : 01 57 27 11 57 – amah.kouevi@anap.fr

Gwendoline Miguel – Chargée des relations presse - Tél. : 01 57 27 12 53 - gwendoline.miguel@anap.fr

Sommaire

Communiqué de synthèse - 5 mai 2015.....	3
Le public de l'Université d'été de la performance en santé.....	4
Un concept singulier, une thématique différente chaque année	5
La 5 ^{ème} édition de l'Université d'été de la performance en santé	6
Le Programme	7
Annexes.....	12
- Le Collectif Interassociatif Sur la Santé (CISS),	
- La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)	
- L'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP)	
- L'Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP)	

Contacts ANAP :

Amah Kouévi – Responsable communication - Tél. : 01 57 27 11 57 – amah.kouevi@anap.fr

Gwendoline Miguel – Chargée des relations presse - Tél. : 01 57 27 12 53 - gwendoline.miguel@anap.fr

Communiqué de synthèse - 5 mai 2015

L'appel aux citoyens et aux usagers du système de santé

L'Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP), en partenariat avec le Collectif Interassociatif sur la santé (CISS), la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et l'École des hautes études en santé publique (EHESP), et en étroite coopération avec l'ARS Centre – Val de Loire, lance un appel aux citoyens et aux usagers du système de santé.

Pour décrypter le système de santé, comprendre ses enjeux et débattre avec des experts au cours d'un événement réunissant des professionnels engagés dans l'amélioration de son fonctionnement ;

Pour vous forger votre propre opinion, obtenir des réponses à vos questions et faire entendre votre point de vue ;

Si vous habitez Tours, sa région ou même ailleurs ;

... VENEZ PARTICIPER A LA 5^{ème} UNIVERSITE D'ETE DE LA PERFORMANCE EN SANTE.

Pour la toute première fois et parce que nous sommes tous concernés par l'évolution de notre système de santé, cette rencontre professionnelle de réflexion et de partage d'expériences ouvre ses portes aux usagers et aux citoyens... les 28 et 29 août, au Centre des congrès de Tours.

Des citoyens accompagnés et soutenus pour apporter une contribution singulière et utile

Les personnes qui s'inscriront dans ce dispositif bénéficieront en amont d'une session de formation/sensibilisation aux enjeux du système de santé ainsi que d'une explicitation des thèmes qui sont inscrits au programme de la manifestation. Au cours de la manifestation, des modalités d'interaction spécifiques seront prévues de façon à favoriser l'interaction entre le panel citoyen et les différents intervenants. Enfin, en aval de l'évènement, le panel citoyen apportera une contribution spécifique qui sera intégrée aux actes de la manifestation et solennellement envoyée à Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes.

Un événement qui attire chaque année plus de participants

L'Université d'été de la performance en santé a été créé en 2011 et rassemble chaque année plus de participants : 250 à Avignon en 2011, 300 à Strasbourg en 2012, 400 à Nantes en 2013 et 500 à Lille en 2014. Avec pour la première fois, la participation des citoyens et des usagers du système de santé, plus de 600 personnes pourraient converger à Tours pour cette 5^{ème} édition.

Fidèle à la double vocation de ce rendez-vous d'allier des éléments de prospective et de partage d'expérience, de nombreux échanges sont prévus lors de la manifestation, animées par des experts reconnus dans leurs domaines.

Les inscriptions sont ouvertes aux professionnels de santé depuis le 16 avril. A ce jour, plus de 200 personnes sont déjà inscrites.

Les personnes souhaitant participer au panel citoyen doivent s'inscrire sur le site de l'évènement www.performance-en-sante.fr rubrique « inscriptions ».

Contacts ANAP :

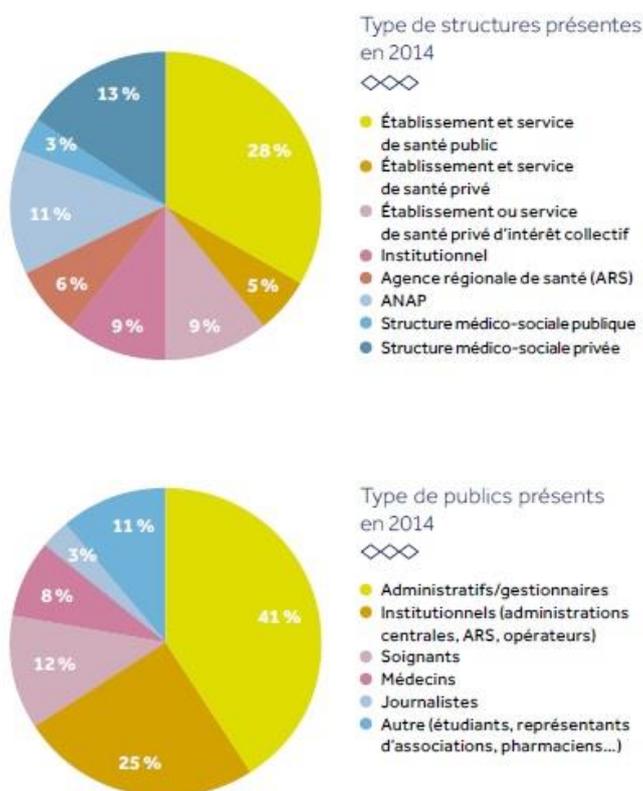
Amah Kouévi – Responsable communication - Tél. : 01 57 27 11 57 – amah.kouevi@anap.fr

Gwendoline Miguel – Chargée des relations presse - Tél. : 01 57 27 12 53 - gwendoline.miguel@anap.fr

Le public de l'Université d'été de la performance en santé

L'Université d'été de la performance en santé s'adresse aussi bien aux acteurs du champ sanitaire qu'aux acteurs du champ médico-social. Cette année, l'évènement ouvre ses portes aux citoyens et aux usagers.

A titre d'exemple, voici la répartition des participants de l'édition 2014 par type de structure et par type de fonction :



Contacts ANAP :

Amah Kouévi – Responsable communication - Tél. : 01 57 27 11 57 – amah.kouevi@anap.fr

Gwendoline Miguel – Chargée des relations presse - Tél. : 01 57 27 12 53 - gwendoline.miguel@anap.fr

Un concept singulier, une thématique différente chaque année

Événement singulier dans le paysage sanitaire et médico-social, l'Université de la performance en santé est un rendez-vous convivial, interactif et contributif autour du thème de la performance en santé.

Plus précisément, l'Université d'été a pour objectif d'instaurer un débat, de mener une réflexion très large sur le concept de performance et d'en construire une vision prospective dans le domaine de la santé, mais également de permettre des échanges entre participants et experts autour d'initiatives concrètes illustrant la performance en santé.

Chaque année, l'Université d'été aborde un thème différent :

- Avignon 2011 : **Le concept de performance en santé**
- Strasbourg 2012 : **La coordination des acteurs en santé : effet de mode ou nécessité ?**
- Nantes 2013 : **Evaluer pour améliorer le système de santé : du bon usage des indicateurs**
- Lille 2014 : **Comment mobiliser les professionnels pour réussir le changement**
- Tours 2015 : **En quoi les usagers et les citoyens peuvent-ils contribuer à la performance du système de santé ?**

Retrouvez les actes des précédentes éditions, les présentations powerpoints et des vidéos avec des interviews des intervenants sur le site internet de l'événement : www.performance-en-sante.fr

Contacts ANAP :

Amah Kouévi – Responsable communication - Tél. : 01 57 27 11 57 – amah.kouevi@anap.fr

Gwendoline Miguel – Chargée des relations presse - Tél. : 01 57 27 12 53 - gwendoline.miguel@anap.fr

La 5^{ème} édition de l'Université d'été de la performance en santé



Thierry Guerrier, journaliste et animateur de l'édition 2015 vous en parle

Pour visionner le témoignage de Thierry Guerrier : www.performance-en-sante.fr

La 5^{ème} édition de l'Université d'été de la performance en santé ouvre ses portes cette année au Centre des congrès de Tours les 28 et 29 août prochains.

Placée sous le signe de l'ouverture, du partage et du débat, cette manifestation exceptionnelle est organisée en partenariat avec **le Collectif Interassociatif Sur la Santé (CISS), la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP).**

C'est parce que nous sommes tous concernés par la performance de notre système de santé, que cette année la question de **la participation des usagers et des citoyens** à son évolution est au cœur des débats

Professionnels de santé, élus, usagers, experts, représentants associatifs, citoyens sont appelés à venir échanger sur ce thème.

Le programme de ces deux jours est en ligne sur www.performance-en-sante.fr

Inscription

L'inscription est gratuite. Pour participer à l'Université d'été, il est nécessaire de remplir la demande d'inscription via le formulaire en ligne sur www.performance-en-sante.fr en précisant le choix des ateliers souhaités.

Pour les professionnels de santé : le nombre de places étant limité, une demande d'inscription ne constitue pas une garantie de participation. Un chèque de caution d'un montant de 60 euros est ensuite demandé afin de valider définitivement l'inscription.

Les personnes souhaitant participer au panel citoyen doivent s'inscrire sur le site de l'événement www.performance-en-sante.fr rubrique « inscriptions ».

Contacts ANAP :

Amah Kouévi – Responsable communication - Tél. : 01 57 27 11 57 – amah.kouevi@anap.fr

Gwendoline Miguel – Chargée des relations presse - Tél. : 01 57 27 12 53 - gwendoline.miguel@anap.fr

Le Programme

Vendredi 28 août 2015

10h-10h30 **Accueil** au Centre International des Congrès de Tours

10h30-11h **Allocution d'ouverture**

- **Philippe RITTER**, *Président du Conseil d'Administration, ANAP*

11h-11h30 **Conférence introductive**

- **Didier TABUTEAU**, *Conseiller d'État - Responsable de la Chaire Santé, Sciences Politiques (Paris) – Co-directeur, Institut Droit et Santé*

11h45-13h **Ateliers de Prospective**

(Choix parmi huit ateliers – cf. liste ci-dessous)

13h-14h Buffet déjeunatoire

14h15-15h30 **Ateliers de Retours d'expériences**

(Choix parmi huit ateliers – cf. liste ci-dessous)

15h30-16h30 **Café-Poster**

Autour d'une pause conviviale, des retours d'expériences seront présentés sous forme de posters, dont les auteurs seront disponibles pour répondre aux questions des participants.

16h30-18h30 **Plateau-débats** (animé par **Thierry GUERRIER**, *Journaliste – Animateur*)

Les débats mettront face à face deux points de vue sur plusieurs sujets : la prise en compte de l'avis du patient dans la décision thérapeutique, l'introduction des "class action" en santé, l'implication des citoyens dans les orientations des financements des politiques de santé.

19h Cocktail dînatoire

Samedi 29 août 2015

8h30-8h45 Café d'accueil

8h45-10h **Ateliers de Retours d'expériences**

(Choix parmi huit ateliers – cf. liste ci-dessous)

10h-10h30 Pause

10h30-11h45 **Ateliers de Prospective**

(Choix parmi huit ateliers – cf. liste ci-dessous)

12h-12h45 **Intervention « Grand témoin »**

12h45-13h **Allocution de clôture**

- **Christian ANASTASY**, *Directeur général, ANAP*

Contacts ANAP :

Amah Kouévi – Responsable communication - Tél. : 01 57 27 11 57 – amah.kouevi@anap.fr

Gwendoline Miguel – Chargée des relations presse - Tél. : 01 57 27 12 53 - gwendoline.miguel@anap.fr

Ateliers de prospective

Vendredi 28 août de 11h45 à 13h et samedi 29 août de 10h30 à 11h45

P1. Les citoyens et la performance du système de santé : silence et/ou activisme ?

L'engagement silencieux. Les citoyens apportent une contribution silencieuse non négligeable à la performance du système de soins. De deux façons. Par les transferts de charges qu'ils acceptent : hospitalisation à domicile, chirurgie ambulatoire, maintien à domicile sont autant d'impacts financiers dont la plupart ne donnent pas lieu à prise en charge par la solidarité collective. Par les actions de coordination et de soutien des personnes malades rendues nécessaires par un système de santé et médico-social trop faiblement outillé pour relever ces défis dans un contexte de montée des maladies chroniques. L'activisme. L'engagement en santé, dans le cadre de la loi de 1901 ou dans les nouvelles formes permises par l'internet, oscille entre des formes propositionnelles ou protestataires...

Intervenants :

- **Martine BUNGNER**, Economiste, Sociologue – Directrice de recherche, CNRS
- **Madeleine AKRICH**, Ingénieur, Sociologue, Centre de sociologie de l'innovation, Paris Mines Tech

P2. Influencer réellement sur le fonctionnement des structures : de la loi de 2002 à la vraie vie !

La participation des usagers dans le secteur médico-social est un levier pour faire évoluer les pratiques des professionnels. Les associations de familles, de personnes handicapées d'une part et les gestionnaires d'établissements d'autre part prennent progressivement conscience que chacun doit évoluer dans sa posture, reconnaître l'expertise, les attentes et les contraintes de l'autre. Une interaction productive suppose que soient donnés aux personnes en situation de fragilité les moyens d'une contribution effective. L'objectif est de prendre en compte la parole des personnes pour favoriser leur pouvoir de prendre des initiatives, d'agir et d'influer sur leur propre environnement. Comment créer les conditions d'un dialogue constructif et d'un partage des savoirs et des savoir-faire ? Comment soutenir la personne dans sa capacité à prendre la parole, à débattre, à se confronter au collectif ? Quelles formes la participation peut-elle prendre pour faire de la prise de parole des personnes concernées un levier efficace de transformation ?

Intervenants :

- **François BESNIER**, Président, Association Prader-Willi France
- **Prosper TBOUL**, Directeur général, Association des Paralysés de France

P3. Quand les usagers dessineront leur environnement

Les organisations de santé, dans un degré moindre celles du champ social et médico-social, arrêtent le plus souvent l'architecture de leurs locaux, l'organisation des circuits patients et usagers et personnes accompagnées sans implication directe de ces derniers.

Dans tous les cas, lorsqu'elles sont assurées, de telles démarches restent ponctuelles, elles ne sont pas généralisées. L'expression des usagers est plutôt confinée pour ce qui concerne des lieux et domaines où leur intervention est perçue comme légitime (salles d'attente, lieux de loisir et de restauration, politique culturelle).

Cependant quelques expériences réussies attestent qu'il existe un bénéfice pour les usagers et les institutions engagées dans des démarches d'adaptation du service rendu co-construites avec les utilisateurs...

Intervenants :

- **Barbara BAY et Christelle CARRIER**, Responsables de la Fabrique de l'hospitalité, Laboratoire d'innovation des Hôpitaux universitaires de Strasbourg.

P4. Aidants et proches : quels défis à relever ?

Quel statut et quel financement des aidants et des proches de malades et d'handicapés ? Le système va-t-il se reposer de plus en plus sur les aidants et quelles mutations peuvent entraîner la reconnaissance de ce rôle (sur le plan financier mais aussi sociétal) ?

Intervenants :

- **Gwenaëlle THUAL-PERRIN**, Responsable du Pôle Communication interne & institutionnelle, Novartis
- **Florence LEDUC**, Présidente, Association Française des Aidants

Contacts ANAP :

Amah Kouévi – Responsable communication - Tél. : 01 57 27 11 57 – amah.kouevi@anap.fr

Gwendoline Miguel – Chargée des relations presse - Tél. : 01 57 27 12 53 - gwendoline.miguel@anap.fr

P5. Les citoyens : pierre angulaire de l'appréciation de la performance et de l'aide à la décision politique en santé ?

Afin d'apprécier les résultats atteints par le système de santé et de services sociaux du Québec, le Commissaire à la santé et au bien-être mène de nombreuses consultations d'acteurs et de citoyens, plus particulièrement de son Forum de consultation. Des exemples concrets tirés des travaux du Commissaire (sur la procréation assistée, les médicaments d'ordonnance et le dépistage prénatal de la trisomie 21) viendront soutenir la discussion sur les raisons qui motivent une plus grande participation citoyenne, les défis que cela pose et les réflexions méthodologiques qui y sont associées. La prise en compte des valeurs citoyennes et des enjeux éthiques dans les délibérations du Forum de consultation et son influence sur la formulation des recommandations sera plus particulièrement abordée.

Intervenants :

- **Ghislaine CLERET DE LANGAVANT**, Commissaire adjointe à la santé et au bien-être – Présidente, Société canadienne de Bioéthique

P6. Favoriser l'observance aux bénéfices des patients... et des finances publiques ?

Quelles actions mettre en place pour améliorer l'observance dans un contexte de mise sur le marché de molécules innovantes coûteuses et de restrictions budgétaires ? Quels bénéfices les patients et société peuvent-ils en tirer ? Quels relais construire avec les soignants ? Faut-il contraindre ou non et comment ?

Intervenants :

- **Christine SILVAIN**, Hépatologue, CHU de Poitiers
- **Geoffroy VERGEZ**, Société Observia

P7. Les nouveaux habits de la santé communautaire

A partir d'une définition de la santé communautaire en 8 repères élaborée de façon collégiale, les 2 experts aborderont les questions de la santé globale, de la mobilisation des acteurs concernés autour de projets (associations, collectivités locales professionnels de santé....)

Intervenants :

- **Marc SCHOENE**, Président, institut Renaudot
- **Tim GREACEN**, Association AIDES NOIF – Laboratoire de recherches, EPS Maison Blanche

P8. E-santé et santé connectée : quels bénéfices, quelles contraintes pour les patients ?

Quels seront les bénéfices de l'e-santé et du partage de données, pour les patients, pour la société elle-même ? Comment les patients peuvent-ils profiter de ces technologies et comment maîtriser leurs effets et signes éventuels ?

Intervenants :

- **Laurent HIRSCH**, Fondateur, Link Care Services
- **Isabelle LAURET**, Directeur ventes et marketing, Bodycap

Ateliers des Retours d'expérience

Vendredi 29 août de 14h15 à 15h30 et samedi 30 août de 8h45 à 10h

R1. Pays de Craon (Mayenne) : des réflexions et des actions en santé menées avec les habitants

Un comité citoyen en santé s'est constitué depuis 2014, dans la continuité des réflexions menées depuis 2005, sur le Pays de Craon dans le département de la Mayenne. Ces citoyens non représentants d'associations d'usagers, participent aux côtés des élus et des professionnels de santé, du social et du médico-social aux projets et aux actions menées en santé. Ils jouent également un rôle primordial de relais des besoins et des informations. Intervenants :

- **Marie SAUVION**, Animatrice, CLS
- Représentant du comité citoyen en santé

R2. L'Eclipse d'un ange, un récit illustré sur les psychoses émergentes : le témoignage d'un groupe d'usagers en santé mentale

Le récit illustré, *L'Eclipse d'un Ange*, est une fiction basée sur des expériences réelles qui retrace les vécus et la trajectoire liés aux troubles psychotiques débutants chez le jeune adulte. Cet ouvrage, écrit par un groupe de patients suivis en psychiatrie, a été publié et diffusé gratuitement auprès du grand public dans l'espoir de faciliter l'engagement dans les soins le plus précocement possible, le souhait de combattre la stigmatisation et la perte d'espoir en faisant la promotion du concept de rétablissement. L'atelier rapportera les étapes marquantes de cette expérience menée au sein d'un hôpital de jour et son devenir dans la cité, avec la projection d'une courte vidéo et de quelques extraits du livre. Un accent particulier sera porté sur l'intérêt psychoéducatif d'un tel outil auprès des autres patients, des familles et des professionnels.

Intervenants :

- **Pierrette ESTINGOY**, Psychiatre, Médecin-chef de Pôle Intersectoriel de Soins et de Réhabilitation, CH Saint Jean de Dieu

R3. Premiers de cordée : des usagers engagés et promoteurs de la santé mentale

L'implication des usagers de la santé mentale dans leur rétablissement et leur projet de vie, dans la gouvernance associative et la promotion de la santé mentale constitue un facteur de prévention des accompagnements inadaptés ou de la maltraitance et participe à la déstigmatisation des maladies psychiques et de la psychiatrie elle-même.

L'implication des adhérents-usagers se concrétise dans chacune des missions d'Espoir 54 (accompagnements individuels et collectifs, participation à la gouvernance associative, aux instances de démocratie en santé etc.). Intervenants :

- **Marie-Claude BARROCHE**, Présidente, Espoir 54
- **Emilie TRAUSCH**, Psychologue clinicienne, Espoir 54

R4. « Diabète LAB » : le patient au centre de l'innovation

Après avoir initié le concept de Patient Expert dans le diabète en 2008, la Fédération Française des Diabétiques a lancé le 24 mars 2015, le Diabète LAB, une innovation au service des innovations : permettre au patient d'être l'acteur incontournable des produits et services qui lui sont destinés, pour une offre de santé plus performante. Le Diabète LAB propose 4 types de services : recueillir et affiner les besoins et les usages des patients diabétiques, co-crée les concepts de produits ou de services les plus adaptés aux besoins, tester et évaluer ces innovations auprès de patients volontaires pour transformer une idée en prototype et éventuellement agréer les produits et services en adéquation avec les attentes des patients.

Intervenants :

- **Carole AVRIL**, Directrice générale, Fédération Française des Diabétiques
- **Gérard RAYMOND**, Secrétaire général, Fédération Française des Diabétiques

R5. Accompagnement en addictologie : quand les usagers prennent le pouvoir

La mise en œuvre du droit des usagers au sein d'un CSAPA* associatif (*Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) a été une aventure qui a déclenché une dynamique ayant innervé et bouleversé les fonctionnements de l'établissement. Cette expérience, relatée sur 3 ans, montre comment les usagers, considérés par les professionnels comme de véritables partenaires et des experts du vécu, ont pris le pouvoir pour faire que l'organisation soit au service des personnes accompagnées et des missions du dispositif. Le jeu de la démocratie participative, pleinement assumé par les professionnels, s'est mis en place à travers

Contacts ANAP :

Amah Kouévi – Responsable communication - Tél. : 01 57 27 11 57 – amah.kouevi@anap.fr

Gwendoline Miguel – Chargée des relations presse - Tél. : 01 57 27 12 53 – gwendoline.miguel@anap.fr

page 10

un management intégratif. Cet élan a ouvert des brèches dans un contexte de complexité favorisant des réponses innovantes.

Intervenants :

- **Jean-Louis ROGER**, Responsable, CSAPA Evreux – ANPAA Haute-Normandie
- **Michel ARTUS**, Médecin coordinateur, CSAPA Evreux – ANPAA Haute-Normandie
- **Stéphane DURÉCU**, Directeur Régionale, ANPAA Haute-Normandie – Chercheur associé en Sciences de Gestion, Université de Rouen

R6. Comment améliorer la performance du service de santé de la ville de Saint-Denis : retour sur un projet participatif innovant de comité des usagers

La ville de Saint Denis intervient fortement dans le champ de la santé depuis plusieurs années. Elle s'est dotée d'une offre de soin conséquente avec un réseau de 4 centres de santé qui accueillent une file active de 25.000 personnes par an et des 6 centres de Protection maternelle et infantile. La Ville s'est récemment engagée dans une démarche « qualité » participative visant à recueillir, à prendre en compte la parole des usagers utilisateurs du centre de santé, et à co-construire avec eux des pistes et des actions visant l'amélioration du service.

Intervenants :

- **Marie-Anne MAZOYER**, Cheffe de projet en santé publique : accès aux droits et aux soins, Direction de la santé UVS, Mairie de Saint-Denis
- **Brahim BOUSELMI**, Directeur, Centre Municipale de Santé – Direction de la CMS, Mairie de Saint-Denis

R7. Paroles de patients pour mieux gérer les risques liés au circuit du médicament

Le Programme National pour la Sécurité du Patient a inscrit dans son axe 1 le renforcement de l'information du patient et de la relation soignant-soigné afin de mieux permettre au patient d'être co-acteur de sa sécurité. Le patient est l'ultime rempart pour assurer la sécurité de sa prise en charge médicamenteuse, processus complexe aux risques bien identifiés. L'exploitation d'une cartographie régionale des risques qui a interrogé plus de 1500 patients hospitalisés est un outil de réelle création de valeurs. Cet état des lieux permet d'orienter les actions prioritaires d'appui et d'accompagnement auprès des patients et des représentants des usagers notamment le CISS, qui seront partagées avec les participants.

Intervenants :

- **Danièle DESCLERC-DULAC**, Présidente, CISS
- **Mary-Christine LANOUE**, Coordonnateur, OMÉDIT Région Centre – Val de Loire, CHRU de Tours

R8. Les Etats Généraux du Rein : Quand les patients prennent leur destin en main

C'est à l'initiative des malades eux-mêmes que les Etats Généraux du Rein (EGR) se sont déroulés entre janvier 2012 et juin 2013.

Un objectif : Améliorer leur prise en charge et leur qualité de vie.

Un moyen d'y parvenir : rassembler autour d'eux et très largement tous les acteurs des maladies rénales, professionnels de santé, établissements et institutionnels, afin de dresser un bilan partagé, faire émerger des propositions concrètes d'amélioration et réussir à les mettre en œuvre.

D'importants résultats sont aujourd'hui visibles et des actions menées par tous les acteurs, notamment institutionnels, se poursuivent encore actuellement. Intervenants :

- **Yvanie CAILLÉ**, Directrice générale, Renaloo

Annexes

Les partenaires institutionnels de l'Université d'été de la performance en santé 2015

- Le Collectif Interassociatif Sur la Santé (CISS)
- La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)
- L'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP)

L'ANAP

Les instances de l'ANAP

Contacts ANAP :

Amah Kouévi – Responsable communication - Tél. : 01 57 27 11 57 – amah.kouevi@anap.fr

Gwendoline Miguel – Chargée des relations presse - Tél. : 01 57 27 12 53 - gwendoline.miguel@anap.fr

Le Collectif Interassociatif Sur la Santé (CISS)



Le CISS rassemble quarante associations nationales membres et 25 CISS en région, ayant des préoccupations singulières, autour de problématiques communes. C'est la volonté de faire coïncider ces différentes approches qui a présidé à la création du CISS en 1996, pour lui permettre de devenir aujourd'hui un interlocuteur crédible, représentant et défendant les intérêts communs à tous les usagers du système de santé au-delà de tout particularisme.

La légitimité et la force de l'action menée par le CISS passent par :

- Le recueil du vécu et des attentes des usagers du système de santé au sens large (malades, personnes en situation de handicaps, maladies rares, associations de consommateurs, de familles ou de personnes âgées).
- La participation, la représentation et le plaidoyer : le CISS est présent dans de nombreux groupes de travail ; participe à des colloques, séminaires, manifestations et autres rencontres associatives et institutionnelles ; est représenté au sein des instances de santé locales, régionales et nationales ; mène des actions pour inciter à des travaux parlementaires ou gouvernementaux, et pour y prendre part.
- Une présence au niveau national et dans les territoires via un réseau composé de la diversité de nos associations membres et de collectifs existant en région.

Site internet : <http://www.leciss.org/>

Contacts ANAP :

Amah Kouévi – Responsable communication - Tél. : 01 57 27 11 57 – amah.kouevi@anap.fr

Gwendoline Miguel – Chargée des relations presse - Tél. : 01 57 27 12 53 - gwendoline.miguel@anap.fr

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)



Créée par la loi du 30 juin 2004, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) exerce ses missions dans un cadre partenarial et en lien étroit avec les acteurs locaux de l'aide à l'autonomie.

Son originalité principale réside dans sa gouvernance spécifique : la composition plurielle et le rôle de son Conseil, véritable « parlement » du secteur médico-social.

Opérateur central des politiques d'aide à l'autonomie, à la fois caisse et agence, la CNSA a vu ses missions s'élargir depuis sa création, notamment par les lois du 11 février 2005 et du 21 juillet 2009. Elle est chargée de :

- Participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : contribution au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, concours au financement des maisons départementales des personnes handicapées, affectation des crédits destinés aux établissements et services médico-sociaux, soutien à la modernisation et à la professionnalisation des services d'aide à domicile.
- Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire quel que soit l'âge et le type de handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources et en apportant un appui technique aux acteurs locaux pour favoriser l'harmonisation des pratiques.
- Assurer une mission d'information et d'animation de réseau.
- Enfin, la CNSA a un rôle d'expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

En 2015, la CNSA gère un budget de 22,8 milliards d'euros (12,5 milliards destinés aux personnes âgées et 10,3 milliards destinés aux personnes handicapées).

Site internet : <http://www.cnsa.fr/>

Contacts ANAP :

Amah Kouévi – Responsable communication - Tél. : 01 57 27 11 57 – amah.kouevi@anap.fr

Gwendoline Miguel – Chargée des relations presse - Tél. : 01 57 27 12 53 - gwendoline.miguel@anap.fr

L'École des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP)



L'École des hautes études en santé publique est un établissement public de l'État à caractère scientifique, culturel et professionnel et a le statut de « grand établissement ».

Véritable plateforme pour l'enseignement et la recherche en santé publique, l'EHESP est structurée selon 4 départements (biostatistiques et épidémiologie / santé, environnement et travail / Institut du management / sciences humaines, sociales et des comportements de santé) intégrés dans un projet interdisciplinaire avec des centres de recherche.

L'EHESP propose 13 filières de formation de cadres supérieurs des trois fonctions publiques (Etat, hospitalière et territoriale), 12 spécialités de diplôme national de master, 5 diplômes de masters spécialisés, 6 parcours de doctorat et une offre très riche de formation tout au long de la vie.

L'EHESP accueille 8 000 élèves, étudiants ou stagiaires en formation continue provenant d'une cinquantaine de nationalités différentes et fait appel à 1 400 conférenciers par an.

L'EHESP est membre fondateur de la communauté d'universités et d'établissements Sorbonne Paris Cité, membre associé de l'université européenne de Bretagne (UEB) et membre de la conférence des grandes écoles.

Site internet : www.ehesp.fr

Fil twitter : @ehesp

Contacts ANAP :

Amah Kouévi – Responsable communication - Tél. : 01 57 27 11 57 – amah.kouevi@anap.fr

Gwendoline Miguel – Chargée des relations presse - Tél. : 01 57 27 12 53 - gwendoline.miguel@anap.fr

L'ANAP en quelques mots



Un groupement d'intérêt public pour accompagner les établissements de santé et médico-sociaux

Créée par la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (loi HPST), l'Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux est issue de la fusion de trois agences : la Mission nationale d'expertise et d'audit hospitalier (MEAH), la Mission nationale d'appui à l'investissement hospitalier (MAINH) et le Groupement pour la modernisation du système d'information hospitalier (GMSIH).

Installée depuis octobre 2009, elle a pour mission d'accompagner les établissements sanitaires et médico-sociaux dans l'amélioration de leur performance. Grâce à son expertise pluridisciplinaire, l'ANAP élabore et diffuse des outils et des recommandations permettant aux établissements d'améliorer la qualité de service aux patients et aux personnes. Par ses missions d'accompagnement, l'ANAP contribue également à la modernisation de la gestion des établissements et à leurs projets de réorganisation interne.

Basée à Paris, l'ANAP est constituée de près d'une centaine de collaborateurs sous l'autorité du directeur général, Christian Anastasy.

Son Conseil d'administration est présidé par Philippe Ritter, préfet honoraire, et composé de l'Etat, de l'Union nationale des caisses d'assurance-maladie (UNCAM), de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et de fédérations. Elle est également dotée d'un Conseil scientifique et d'orientation, dont le rôle consiste à proposer des axes de travail au Conseil d'administration et à évaluer les travaux de l'ANAP.

Extrait du rapport d'activité

« L'expertise de l'ANAP est de plus en plus souvent mobilisée par les pouvoirs publics pour l'accompagnement de programmes nationaux : Hôpital numérique, Personnes âgées en risque de perte d'autonomie (PAERPA), Facturation individuelle des établissements de santé (FIDES) ou Gestion des lits. Ses travaux concourent également aux décisions d'instances nationales : Comité pour la performance et la modernisation hospitalière (COPERMO) ou Comité de réforme de la tarification hospitalière (CORETAH). Certaines de ses expertises enfin ont contribué au rapport 2013 de la Cour des comptes.

L'un des fondements de notre institution provient de son mode de gouvernance. Le Conseil d'administration de l'ANAP est en effet composé de cinq directions d'administrations centrales, des financeurs, et des fédérations représentatives des établissements sanitaires et médico-sociaux. L'amélioration de la performance du système de santé, nécessairement transversale, induit une constante coordination entre de nombreux acteurs dont le Conseil d'administration de l'ANAP, dans sa pluralité, est le garant.

Contacts ANAP :

Amah Kouévi – Responsable communication - Tél. : 01 57 27 11 57 – amah.kouevi@anap.fr

Gwendoline Miguel – Chargée des relations presse - Tél. : 01 57 27 12 53 - gwendoline.miguel@anap.fr

Ce mode de gouvernance et l'autonomie qu'il confère, ainsi que les responsabilités structurantes de l'ANAP dans la mise en œuvre de politiques nationales de santé, ont conduit le Conseil d'État, dans son étude annuelle 2012 «Les agences : une nouvelle gestion publique?» à classer l'ANAP parmi les 103 agences nationales qui «exercent l'État autrement».

Les nombreuses réalisations décrites dans le présent rapport d'activité témoignent de la diversité des approches, de la multiplicité des acteurs et de l'ampleur des efforts accomplis par les professionnels pour contribuer à améliorer le système de santé français, pourtant l'un des plus performants au monde.

L'ANAP joue un rôle d'appui, de coordinateur, de facilitateur, de catalyseur auprès des établissements qu'elle accompagne. Elle a aussi la responsabilité de diffuser largement une culture de la performance basée sur les outils constitués progressivement avec les professionnels mobilisés. Elle y est encouragée par un sondage récent, selon lequel 80% des professionnels considèrent utiles ses travaux. » **Christian Anastasy, Directeur général de l'ANAP.**

La performance, c'est quoi au juste ?

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la performance comme la capacité à mobiliser les ressources disponibles pour améliorer la santé de la population, développer la capacité du système de santé à prendre en compte les attentes de la population et enfin réduire les iniquités de financement du système. L'ANAP fait sienne cette définition, afin d'agir sur ces trois leviers de la performance.

Site internet : <http://www.anap.fr>

Les Instances de l'ANAP

Le conseil d'administration de l'ANAP est présidé par **Philippe RITTER**, préfet honoraire.

Il est composé de représentants de :

- **L'Etat :**
 - Secrétariat Général des Ministères chargés des Affaires Sociales ;
 - La Direction du Budget ;
 - La Direction Sécurité Sociale ;
 - La Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) ;
 - La Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS)
- **L'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM) ;**
- **La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ;**
- **Les fédérations représentatives des établissements de santé et médico-sociaux suivantes :**
 - la Fédération hospitalière de France (FHF),
 - la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP),
 - la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (FEHAP)
 - la Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile (FNEHAD),
 - l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOSS),
 - la Fédération nationale des centres de luttres contre le cancer (FNCLCC),
 - le Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées (SYNERPA).

Le conseil scientifique et d'orientation

Le Conseil scientifique et d'orientation (CSO) est présidé par le Professeur **Iradj GANDJBAKHCH** (professeur de chirurgie cardiaque à la faculté de médecine Pierre et Marie Curie).

Son rôle consiste à évaluer les travaux de l'ANAP et à proposer des axes de travail au Conseil d'administration.

Il est composé de :

- **Jean-François BAUDURET**, directeur honoraire de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
- **Didier CHARLANNE**, directeur de l'Agence nationale de l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux
- **Dominique COUDREAU**, conseiller maître honoraire à la Cour des comptes
- **Guillaume COUILLARD**, directeur général adjoint des Hospices civils de Lyon
- **Michel CREMADEZ**, professeur honoraire de l'Ecole des hautes études commerciales
- **Jacky LE MENN**, ancien sénateur d'Ille-et-Vilaine
- **Francis GUTEAU**, directeur général de la Mutualité française Anjou-Mayenne
- **Yvonnick MORICE**, membre du collège de la Haute Autorité de santé
- **Yvan HALIMI**, ancien président de la conférence des présidents de commission médicale l'établissement des centres hospitaliers spécialisés
- **Jean de KERVASDOUE**, professeur honoraire du Conservatoire national des arts et métiers
- **Martine LABROUSSE**, conseiller en systèmes d'information
- **Etienne MINVIELLE**, professeur en santé publique
- **Jean-Claude MOISDON**, professeur, directeur de recherche à l'Ecole des mines de Paris
- **Roland OLLIVIER**, directeur de l'institut du management, Ecole des hautes études de santé publique
- **Jean-Pierre PRUVO**, professeur, président de la Société française de radiologie

Contacts ANAP :

Amah Kouévi – Responsable communication - Tél. : 01 57 27 11 57 – amah.kouevi@anap.fr

Gwendoline Miguel – Chargée des relations presse - Tél. : 01 57 27 12 53 - gwendoline.miguel@anap.fr

Retrouvez l'ensemble des informations sur
www.performance-en-sante.fr

Restez informés

en vous abonnant à [la Lettre de l'ANAP](#)

et sur Twitter : [@anap_sante](#)

Contacts ANAP :

Amah Kouévi – Responsable communication - Tél. : 01 57 27 11 57 – amah.kouevi@anap.fr

Gwendoline Miguel – Chargée des relations presse - Tél. : 01 57 27 12 53 - gwendoline.miguel@anap.fr